

Département de : LOZERE
Commune : AUROUX

Envoyé en préfecture le 24/10/2022
Reçu en préfecture le 24/10/2022
Affiché le
ID : 048-214800104-20221019-2022_10_1-DE



Présents : 10
Absents :
Absents représentés : 1

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 SEPTEMBRE 2022 :
DELIBERATIONS N°2022 / 9-1 à 2022 / 9-11

Date de la convocation : 9 Septembre 2022

L'an deux mil vingt deux

Et le 14 Septembre

A 19 heures 30

Le Conseil Municipal de la Commune d'AUROUX s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mme PIJEAU Anne-Marie, Maire.

Présents : BRUNEL Hélène, DELMAS Pascal, LIAGRE Régis, MOURGUES Emmanuel, PIJEAU Anne-Marie, RICHARTE Guy, RUIZ Jérôme, SUAU Julian, TAULEMESSE Valérie, VILLEDIEU Jérôme

Absent(s) excusé(s) :

Absent(s) représenté (s) : WASELIN Dylan par LIAGRE Régis

Secrétaire de Séance : SUAU Julian

2022/9-1 : Garage Communaux

Certains baux sont dépassés depuis 1999. Mme le Maire propose de faire signer de nouveaux baux aux locataires.

Le prix des baux n'augmente pas.

Voté à l'unanimité

2022/9-2 : Démolition Maison Berthet

M. Jason Serva s'est désisté car trop de travail, et peur de faire tomber les 2 maisons de part et d'autre. La maison est propriété de la commune depuis.

Donc le devis de 8000€ de maison Gaillard sera choisi.

Remarque de M. Villedieu : avons-nous eu d'autres devis ?

Anne-Marie Pijeu : Personne d'autre n'a accepté de nous faire de devis car c'est trop compliqué et/ou risqué.

Voté à l'unanimité

2022/9-3 : Décision modificative N°2 Budget Commune

12 800 € pour le budget de l'eau pour pouvoir payer les citernes d'eau.

4 camions par jour, du 19 juillet à fin juillet. Et de début août à mi-août 2 camions par jour.

Une demande d'aide exceptionnelle auprès du Préfet et du département a été faite.

A noter que la population d'Auroux est multipliée par 3 en été.

Voté à l'unanimité

2022/9-4 : Décision modificative N°1 Budget Eau

Propose de prendre les 12 800€ du compte de la DM précédente sur le budget eau pour pouvoir payer les factures.

L'eau des citernes venait de la Panouse et Langogne (syndicat de la Clamouse)

Voté à l'unanimité

2022/9-5 : Vente d'une parcelle en zone d'activité

2481m² pour la parcelle.

Prix de vente 12 405€.

But faire rentrer ses camions d'un côté et faire sortir de l'autre.

Voté à l'unanimité

2022/9-6 : Demande d'achat d'une parcelle de la section de Florac

Cette acquisition serait d'une superficie de 77 m², au prix de 36 € le m², soit pour un montant total de 1 584 €.

Mais il faut rajouter d'autres m² car cela est obligatoire si l'on veut construire, donc total 77 au lieu de 44m².

Anne Marie a fait des recherches sur internet pour trouver un prix de vente. Mende le prix est vers les 100€, d'autres à 36€ le m².

Jérôme Villedieu propose 40€ m²

Le conseil se demande s'il ne vaudrait pas mieux demander à d'autres communes leur prix de vente pour éviter de faire une erreur sur le prix.

Après consultation des villages alentours, de M. BOISSONNADE, expert géomètre, et de Maurin Immobilier, la moyenne de prix est de 20 € le m². Le prix est donc fixé à 20 € le m².

Voté à l'unanimité

2022/9-7 : Choix des sociétés pour adressage

Jérôme Villedieu fait la remarque qu'il faut que les numéros soient vissés sur les boîtes aux lettres. Ceci est une obligation pour toutes les maisons, il faut obtenir une boîte aux lettres. Et cela coûterait moins cher. Il faut que chaque habitant y mette un peu du sien.

AMP : Complicé car on ne peut pas forcer les gens à avoir une boîte aux lettres.

Conseil Municipal débat à propos de ceci. Il est difficile de mettre sur des boîtes aux lettres, plutôt sur des maisons pour des raisons pratiques car les gens qui ne veulent pas mettre de boîtes aux lettres ne risquent pas d'en acheter. Ce qui est probable c'est qu'ils récupéreront leur numéro et l'apposeront contre le mur de leur maison eux-mêmes et quand-même.

JV : demande à ce que l'on prévienne toute la commune pour que les gens installent une boîte aux lettres.

AMP : mettre un mot dans le bulletin municipal en suggérant de mettre une boîte aux lettres

A été choisi : Signaux Giraud et ETSL

Voté à l'unanimité

Droit de chasse

N'importe qui peut chasser sur les terres communales de la commune.

Emmanuel M : demande à ce que l'on fasse passer un message pour que les chasseurs ralentissent lorsqu'ils roulent dans les villages.

Pas de vote

2022/9-8 : Echange d'une parcelle de la section de Chazeaux contre propriétaire l'indivision PAULET - ENGELVIN

Voté à l'unanimité

2022/9-9 : Echange d'une parcelle de la section de Chazeaux contre la parcelle de la route dont sont propriétaires Adrien Lucien LOMBARD et Paulette LOMBARD (née BLACHERE)

Voté à l'unanimité

2022/9-10 : Frais de déplacement CCAS

Rappel : le CCAS n'a plus de budget propre. Il est intégré au budget de la commune.

Une personne bénéficie des restos du cœur, et leurs bénévoles n'ont pas le droit de livrer sur une commune sur lequel il y a le CCAS. Il faut que quelqu'un aille livrer cette personne.

Hélène et Régine vont à Langogne tous les 15 jours en juillet et août. De septembre à Juin c'est toutes les semaines.

Le CCAS a demandé un remboursement des frais kilométriques.

Voté à l'unanimité

2022/9-11 : Mise en vente des parcelles n° B 720, B 730, B 731 et B 1195

Voté à l'unanimité

Questions diverses (date inauguration passerelle d'Ussel, SELO)

La passerelle sera inaugurée le Vendredi 28 octobre à 12h30. Il y aura un apéritif dinatoire.

Une belle inauguration sera préparée. Tous les financeurs seront invités.

Anne-Marie a reçu les documents pour signer la vente de l'école. Ce sera pour samedi 24 la signature.

La SELO a été reçue en mairie. Ils aident pour monter des projets. Et peuvent faire des propositions tarifaires pour nous aider à concevoir des projets.

Un point sur le PLUi a été fait. La procédure de révision du PLUi a été engagée. Dans le bulletin municipal il y aura une annonce à ce sujet.

Julian SUAU
Secrétaire de séance



Anne-Marie PIJEAU
Maire d'Auroux

